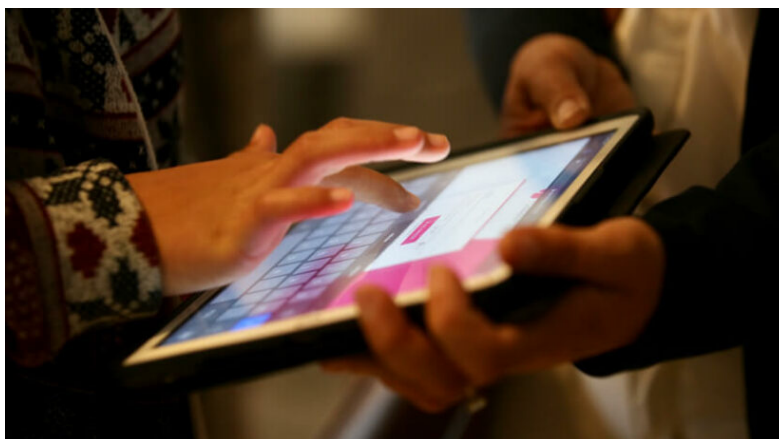




## E-SY, le cartable numérique des Yvelines

Le département va consacrer 126 millions d'euros à l'équipement de 130 000 élèves et enseignants en tablettes dotées d'applications éducatives



© CD 78

■ Cet article en accès libre vous permet de découvrir la pertinence et l'utilité du Nouvel Economiste. Votre inscription à l'essai 24h gratuit vous permettra d'accéder à l'ensemble des articles du site.

Par Fabien Humbert

Dès cette rentrée, 21 nouveaux collèges publics et 5 collèges privés sous contrat vont bénéficier du cartable numérique e-SY, mis en place par le département des Yvelines et le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique, l'opérateur de services numériques à valeur ajoutée pour les territoires et acteurs publics des Hauts-de-Seine et Yvelines. Le cartable numérique est une tablette dotée de ressources pédagogiques et de services associés, notamment l'accompagnement des enseignants via des formations.

“Les appareils donnent accès à une centaine d'applications éducatives créées avec l'Éducation nationale. Les élèves ont accès aux cours donnés par le professeur, mais aussi à l'ensemble des savoirs du programme, que ce soit en classe ou chez eux”

Il s'agit donc bien de fournir une tablette à chaque collégien concerné, mais pas seulement. “Les appareils donnent en effet accès à une centaine d'applications éducatives créées avec l'Éducation nationale. Elles permettent aux professeurs de dispenser des cours et de personnaliser leur enseignement, explique Stéphane Proust, directeur du numérique pour l'éducation chez Seine-et-Yvelines Numérique. Quant aux élèves, ils ont accès aux cours donnés par le professeur, mais aussi à l'ensemble des savoirs du programme, que ce soit en classe ou chez eux – mais pas aux réseaux sociaux ni à des jeux.”

Des retours positifs après la phase de test

En 2015, les Yvelines avaient souhaité être le département moteur pour accompagner le plan Hollande qui visait à ce que chaque collégien puisse disposer à terme d'une



tablette ou d'un ordinateur portable, à partir duquel il pourrait profiter de contenus pédagogiques innovants. Depuis, 17 collèges du département en ont été dotés, soit 11 000 élèves et professeurs.

En 2020, une évaluation de cette phase de test avait été menée. "Nous avons effectué une analyse quantitative des usages par les enseignants et les élèves, et analysé les remontées des parents, des enseignants, des équipes de direction, des élèves. Le bilan a été très positif et tous étaient en faveur d'une généralisation du dispositif, raconte Stéphane Proust. D'ailleurs l'étude Elaine a démontré que doter des élèves d'appareils numériques mobiles individuels (et non partagés) leur permettrait de gagner en moyenne un rang de classement." Devant ce succès, décision a donc été prise de généraliser le dispositif.

Jusqu'à 130 000 élèves et professeurs concernés

Le déploiement d'e-SY s'effectuera dans les 113 collèges publics du département en trois phases et sera proposé aux 23 collèges privés sous contrat. Mais ce n'est pas tout, car le département a aussi proposé aux communes yvelinoises d'entrer dans le dispositif. Si elles acceptent, le département équipera de tablettes les élèves de CM1 et de CM2. Charge à elles d'en financer la maintenance et d'effectuer préalablement les travaux nécessaires pour doter toutes leurs écoles d'une bonne couverture wifi.

"À l'issue de leurs six ans de service, nous souhaitons engager une politique de revalorisation des tablettes, qui pourraient profiter à des publics en fragilité numérique sur le territoire des Yvelines"

D'ici six ans, ce ne sont pas moins de 130 000 élèves et enseignants (en comptant collèges publics, privés sous contrat, ainsi que les élèves et professeurs de CM1 et de CM2 de l'ensemble du département) qui pourraient être dotés d'e-SY. Pour que le déploiement du cartable numérique soit pérenne, le département a prévu d'y consacrer 126 millions d'euros sur les six ans à venir. "À l'issue de leurs six ans de service, nous souhaitons engager une politique de revalorisation des tablettes qui, pour une somme modique couvrant les seuls frais de remise à zéro du contenu des appareils, pourraient profiter à des publics en fragilité numérique sur le territoire des Yvelines, précise Stéphane Proust. À ce titre, nous discutons actuellement avec des partenaires potentiels."

